



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Absent(s) : M. Jean-Claude DISSAUX, M. André KUCHCINSKI.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**FINANCEMENT DU DISPOSITIF ÉDUCATIF "WEBRADIO 62" POUR LES
COLLÈGES DU PAS-DE-CALAIS**

(N°2024-505)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles L.213-2 et L.216-1 ;

Vu l'Arrêté NOR : PRMI2209537A du 07/04/2022 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Une webradio, un parrain » ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n° 2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 04/11/2024 ;

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET, Valérie CUVILLIER, Carole DUBOIS, Karine GAUTHIER, Emmanuelle LEVEUGLE, Laurence LOUCHAERT, Évelyne NACHEL, Zohra OUAGUEF, Stéphanie RIGAUX et Florence WOZNY ainsi que Messieurs Claude BACHELET, Bruno COUSEIN, Laurent DUPORGE, Philippe FAIT, René HOCQ, Frédéric MELCHIOR, Étienne PERIN, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Messieurs Jean-Claude DISSAUX et André KUCHCINSKI, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Monsieur Jean-Marc TELLIER, intéressé à l'affaire et invité, n'a pas pris part au débat.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'accorder, dans le cadre du dispositif éducatif « webradio 62 », une dotation de 1 000 € pour chacun des 10 collèges engagés, conformément aux modalités et liste joints en annexe, pour un montant global de 10 000 €, au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288E01	6568//93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 500 000,00	10 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 24 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 18 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Les 10 collèges listés ci - dessous ont souhaité s'investir dans cette démarche :

ACHICOURT – Collège Adam de la Halle
AUCHY-LÈS-HESDIN - Collège Jean Rostand
AUXI-LE-CHÂTEAU - Collège du Val d'Authie
AVION - Collège Jean-Jacques Rousseau
BARLIN - Collège Jean Moulin
FOUQUIÈRES-LÈS-LENS - Collège Émile Zola
LE TOUQUET - Collège Maxence Van der Meersch
MARCK - Collège Boris Vian
NORRENT-FONTES - Collège Bernard Chochoy
ROUVROY - Collège Paul Langevin

Liste des 5 radios partenaires :

Transat FM 98.5 : radio implantée dans la région boulonnaise avec une autorisation d'émettre délivrée par le C.S.A depuis 20 ans.

Localisation : 22 rue Jean-Jaurés 62230 OUTREAU

Radio PFM 99.9 : radio associative créée en 1981 sur le territoire d'Arras et alentours

Localisation : 11 Place de l'Ancien Rivage 62000 ARRAS

Banquise FM 101.7 : radio associative locale basée à Isbergues : radio associative créée en 1981 sur le territoire d'Arras et alentours

Localisation : 18 rue Jean-Macé 62330 ISBERGUES

RADIO PLUS 104.3 FM : radio existante depuis 1999 avec une zone de diffusion sur le pays minier et l'Artois

Localisation : 6 rue Cauwet 62138 DOUVRIN

RADIO SCARPE SENSEE 94.1 FM : radio profondément enracinée dans son territoire, elle y a pris le nom des deux rivières locales.

Localisation : 1 Square Coluche 62490 VITRY-EN-ARTOIS

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service Réussites Éducatives et Prospectives

RAPPORT N°40

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

FINANCEMENT DU DISPOSITIF ÉDUCATIF "WEBRADIO 62" POUR LES COLLÈGES DU PAS-DE-CALAIS

Depuis 6 ans, le Département propose aux collèges de s'engager dans le projet « Web radio 62 (WR62) la radio des collégiens du Pas-de-Calais ». A ce titre, et grâce à un matériel mobile prêté par le Département, les collégiens produisent de courtes capsules audio diffusées sur l'Espace Numérique de Travail du Pas-de-Calais avec l'esprit de s'adresser à l'ensemble des collégiens du département. Depuis 6 ans, c'est environ les deux tiers des collèges du département qui ont bénéficié de ce dispositif.

Dans l'esprit de l'ambition collective « contribuer à l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des collégiens » du pacte des réussites citoyennes, le Département propose depuis deux ans aux collèges volontaires d'aller plus loin en s'engageant dans une démarche partenariale visant à équiper les collèges d'un studio de web radio, permettant d'aller au-delà de la réalisation de simple capsules et d'envisager la production d'émissions plus complètes, associant un nombre plus important d'élèves. Il s'agit ainsi de développer davantage l'Éducation aux Médias et à l'Information et d'accompagner les élèves dans un parcours de formation à l'esprit critique.

Concrètement, le Département a proposé, dans le cadre de l'appel à projet « partenariat éducative 2024 - 2025 » à 10 collèges (dont la liste est en annexe) de s'investir dans le dispositif « Web radio studio » comportant 4 volets :

- 1) Une dotation matérielle financée par le Département (table de mixages, casque, micros) permettant la création d'un véritable studio de web radio au sein du collège, pour une valeur de 2 500 € par collège,
- 2) Un accompagnement pédagogique à destination des enseignants proposé par le CLEMI (centre de liaison de l'enseignant et des médias d'information), organe de l'Éducation Nationale,
- 3) Une mise en relation, pour chaque collège, avec une radio locale du Pas-de-Calais faisant partie de la FRANF (Fédération des Radios Associatives du Nord de la France) afin d'accompagner les élèves et leurs enseignants lors d'ateliers dédiés à la préparation et l'animation d'une émission de radio,

- 4) Un cadre de production : chaque collège devra produire des contenus autour de la thématique départementale et une restitution sous forme d'émission radio en direct sera organisée en fin d'année.

En complément de la dotation matérielle prise en charge par la collectivité au titre de sa politique numérique éducative, il est proposé à chaque collège de bénéficier d'un accompagnement journalistique et pratique par une radio locale du territoire membre de la FRANF d'environ six heures par collège. Cette médiation a pour objectif d'accompagner les collèges dans la production d'émissions radio au sein de l'établissement, d'éduquer les élèves sur la production d'informations et encourager leur esprit critique et de préparer la restitution finale du projet, sous forme d'émission en direct.

Dans un souci de visibilité de l'action départementale, et pour guider les productions des élèves, le projet Web radio studio est thématiqué. Cette année, les jeunes journalistes radio et leurs enseignants seront invités à produire des émissions et capsules audio autour du développement durable en Pas-de-Calais, dans la logique du collège « égalitaire, responsable et sobre ». Inspiré par « le journalisme des solutions » les élèves pourront rencontrer des acteurs locaux engagés activement sur ces enjeux.

Un florilège des capsules produites par les élèves seront mises à l'honneur en juin prochain lors d'une émission radio, diffusée en direct depuis l'hémicycle départemental sur l'ensemble des ondes des radios de la FRANF.

Le présent rapport a pour objectif de prendre en charge l'action de médiation des radios locales en accompagnant financièrement chaque collège à hauteur de 1 000 €. Cet accompagnement vient compléter le financement du matériel déjà pris en charge au titre de la politique numérique éducative du Département.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'accorder, au titre de l'année scolaire 2024-2025, une dotation de 1 000 € pour chacun des 10 collèges engagés, dont la liste est annexée au présent rapport, pour un montant global de 10 000 €.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288E01	6568/93288	Dotations pour activités pédagogiques périscolaires	1 500 000,00	328 209,02	10 000,00	318 209,02

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 04/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY